



PV du Conseil Municipal du 09/02/2024

Nom	Présent
BERRICHILLO William	X
BRESSANELLI Gaelle	X
MARTINS David	X
MORCEAU Michèle	Pouvoir donné à C. Fischer
DELOMME Christian	X
MARTINI Dominique	X
LOUREIRO Anne	X
MASSON Dominique	absent
GRAZIANI Christine	Pouvoir donné à D. Martini
FAVRE Patrick	X
DUPERRIER Joëlle	Pouvoir donné à G. Bressanelli
CLOUP Philippe	X
LUTJENS Élise	absent
JACQUIN Thierry	Pouvoir donné à C. Delomme
FERREIRA Gaëlle	X
CORDIN Sébastien	absent
FISCHER Catherine	X
PASSIER Alain	X
GAY Simon	X

Secrétaire de séance : Dominique MARTINI

12 présents, 4 pouvoirs

Heure de début : 20h34

1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'organisation des activités périscolaires nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire à 10 heures hebdomadaires sur 36 semaines.

Une personne est recrutée pour la surveillance de la pause méridienne, à partir de la rentrée des congés de février.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 9 FEVRIER 2024

Emplois	Filière	Fonctions À Titre Indicatif Uniquement	Effectifs		Temps de travail hebdomadaire
			budgétaires	pourvus	

Mairie

Rédacteur principal 1 ^{re} classe	Administrative	Finances et gestion administrative des personnels	1	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	Administrative	Accueil, Etat Civil, régisseur périscolaire	1	1	35 heures
Adjoint administratif 2 ^e classe	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	1	35 heures

Services Techniques

Adjoint technique principal 2 ^e classe	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	3	3	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures
Agent contractuel	Technique	Coordonnateur des agents des ST	1	1	35 heures

École Simone Soumier

Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Animation	Responsable périscolaire ATSEM	1	1	21 heures
			1	1	35 heures
Adjoint d'animation	Animation	ATSEM	1	1	35 heures
Adjoint Technique principal 2 ^e classe	Technique	ATSEM	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien polyvalent	1	1	21 heures
Adjoint technique	Technique	Gestion activités périscolaires, bus	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	Cantine, garderie, animation périscolaire et gestion administrative	1	1	35 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	1	18,90 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	1	18,90 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine	1	1	6,92 heures

Du 9 février au 5 juillet 2024 inclus

Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine	2	1	10 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Garderie	1	1	16 heures

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS POURVUS : 17

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS NON POURVUS : 1

TOTAL EFFECTIFS NON PERMANENTS : 2

TOTAL EFFECTIFS NON PERMANENT NON POURVUS : 1

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs

2 VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il est important pour la commune de disposer d'un système de vidéoprotection performant pour répondre aux demandes de la gendarmerie nationale dans le cadre d'enquêtes diligentées par le parquet.

Compte tenu du montant de cette opération, il est souhaitable de solliciter l'aide de l'État à travers la DETR 2024 ainsi que le Conseil Régional d'Ile de France.

Ainsi, pour la mise en place d'un système de vidéoprotection dont le montant (devis du fournisseur) est de 93 125,92 € HT (111 751,10 € TTC), la commune sollicite les subventions suivantes :

- L'État dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 37 250,37€, soit 40%
- Le Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 37 250,37€, soit 40%

Le projet est réalisé en circuit fermé et sécurisé, pour une vingtaine de caméras sur l'ensemble du village.

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant global du système de vidéoprotection et les demandes de subventions

3 ÉCLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE AUX LED : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il est important pour la commune de changer le mode d'éclairage public en remplaçant les lanternes actuelles par des lanternes LED.

La commune a déjà obtenu du Fonds Vert une subvention de 25 512 € représentant 20 % du montant du programme présenté.

Le montant du remplacement des lanternes actuelles par des lanternes LED sur toute la commune a été réévalué en 2024 et s'élève à : 133 808,15 € HT, soit 160 569,78 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite solliciter les subventions suivantes, en complément de la subvention obtenue en 2023 :

- L'État dans le cadre de la DSIL 2024 à hauteur de 53 523,26€ soit 40%
- Le Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 26 761,63€ soit 20%

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant global du remplacement des lanternes actuelles et les demandes de subventions

4 CANDIDATURE AU LABEL PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL POUR L'ÉGLISE ET LE LAVOIR

Considérant que l'église et le lavoir de la commune de Saint Maurice Montcouronne ne sont ni inscrits, ni classés au titre des Monuments Historiques, et que ces deux édifices - au regard de leur caractère patrimonial - doivent être préservés, la commune propose de poser leurs candidatures au label « Patrimoine d'intérêt régional » en faveur du patrimoine non protégé.

Ce label est décerné aux bâtiments ou ensembles non protégés au titre des Monuments Historiques et présentant un intérêt patrimonial avéré et représentatif de l'Ile de France. Il repose sur une démarche incitative et contractuelle entre la Région et le propriétaire, qu'il soit public ou privé.

Pour l'église :

La 1^{re} construction de l'église date du 12^e siècle et reconstruite après de nombreuses batailles en 1480, on voit encore à l'angle du mur droit de la nef et sur celui de la chapelle latérale un fragment d'une très

ancienne peinture polychrome, de style roman, représentant soit une croix du Calvaire dressée sur le bloc terrestre soit une hostie sur un calice.

En 1485, installation de la cloche portant une inscription « Je fus faite pour ton église l'an 1485 au nom de Saint Maurice ». Elle pèse 150 kilos et mesure 60 cm de hauteur sur 70 de diamètre.

Pour le lavoir :

Financé, en souvenir de sa mère Eudoxie, par Stéphane Dervillé, Il fut construit vers 1900 sur un terrain acheté par la municipalité. Cet édifice de plan carré, a la particularité d'être un lavoir fermé. Son toit, en pavillon, s'orne à l'angle sud-ouest d'une grenouille portant une mandoline, juchée sur un pilier. Quatre autres grenouilles de céramique sont perchées aux faites des murs latéraux. Des maximes moralisatrices, en lettres gothiques peintes, font le tour du lavoir rappelant que "Avenandise (politesse) et netteté (propreté) valent mieux que gaste (ravageuse) beauté" ou encore, pour inciter les blanchisseuses à plus d'efficacité "Le battoir besogne mieux que la langue".

Un rendez-vous avec la DRAC devait avoir lieu au début de l'année mais a été annulé de leur part. La DRAC est en lien avec les ABF, et permettrait de classer les bâtiments. Cependant, de manière à pouvoir avancer sur les travaux nécessaires (l'église se dégradant rapidement et des travaux sur la toiture ayant déjà été entrepris), il est décidé de demander déjà une subvention auprès de la région, via ce label.

On fera appel au PNR pour être conseillés sur les entreprises et les travaux.

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer le dossier de candidature de la commune au label « Patrimoine d'intérêt régional » pour l'église et le lavoir et à signer tout document afférent à cette labellisation.

5 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (CFU)

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Financier Unique 2023 de la commune.

1. Résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2023
Investissement	145 956,09	444 138,81	-298 182,72
Fonctionnement	1 455 121,29	1 244 098,33	211 022,96

À noter : le résultat négatif en investissement est normal puisqu'on ne tient pas compte du solde de l'année précédente.

2. Le résultat de clôture

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	249 176,42		-298 182,72	-49 006,30
Fonctionnement	135 060,21	100 000,00	211 022,96	246 083,17
Total	384 236,63	100 000,00	-87 159,76	197 076,87

⇒ **Délibération** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte financier Unique de la commune.

6 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET COMMUNAL

3. Restes à réaliser 2023

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	92 830,00	98 554,21	-5 724,21

4. calcul du besoin de financement

excédent investissement 2023	0,00
déficit investissement 2023	-49 006,30
solde restes à réaliser 2023	-5 724,21
	-54 730,51

5. Affectation du résultat 2022

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-49 006,30
en recettes de fonctionnement :	
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	200 000,00
002 : Résultat de fonctionnement reporté	46 083,17

⇒ **Délibération** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la commune tels que présentés ci-avant.

Fin du Conseil Municipal à 21h01